Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil du statut de la femme

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08233-1
ISSN 0705-6435
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1987-1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre déléguée à la Condition féminine,
Monique Gagnon-Tremblay

Québec, juin 1988

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre déléguée à la Condition féminine
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le quatorzième rapport annuel du Conseil du statut de la femme qui porte sur l'exercice financier 1987-1988.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Francine C. McKenzie

Québec, juin 1988

Table des matières

Première partie 9

Présentation du Conseil 9

1.1 Le Conseil 9

1.2 L'assemblée des membres 9

1.3 Les comités 10

1.3.1 Le Comité de planification 10

1.3.2 Le Comité sur la publicité non sexiste 10

1.3.3 Le Comité d'orientation de *La Gazette des femmes* 10

1.3.4 Le Comité sur les nouvelles technologies de la reproduction 10

1.3.5 Le Comité sur les vidéoclips 11

1.3.6 Le Comité sur l'équité salariale 11

1.4 La structure administrative 11

1.4.1 La Direction générale 11

1.4.2 Le Secrétariat général 11

— Le Service juridique 11

— Le Service administratif 11

1.4.3 La Direction de la recherche et de l'analyse 11

— Le Service de la recherche 11

— Le Centre de documentation 12

1.4.4 La Direction de Consult-Action 12

1.4.5 La Direction des communications 12

— Le Service de l'information 12

— Le Service Action-Femmes 12

1.5 Organigramme 13

1.6 Ressources financières pour l'exercice 1987-1988 14

Deuxième partie 15

Objectifs et activités 15

2.1 Objectifs 15

2.2 Activités 15

2.2.1 Accès à l'emploi 15

— Les bénéficiaires de l'aide sociale 15

— La fiscalité 15

— La formation des adultes 15

— Les programmes d'accès à l'égalité 15

— L'accès des femmes aux emplois scientifiques 15

2.2.2 Revalorisation du travail des femmes 16

— L'équité salariale 16

— L'accès des femmes au pouvoir 16

2.2.3 Autonomie des adolescentes 16

— La violence et le sexisme dans les vidéoclips 16

2.2.4 Accessibilité de l'information du CSF à l'ensemble de la population 16

— L'information directe 16

— *La Gazette des femmes* 17

— Les productions vidéo 18

— La participation à des événements 19

— Le Centre de documentation 19

— Le 8 mars 20

— Le concours Déméritas-Éméritas 20

— Rencontre annuelle avec les groupes de femmes 20

2.2.5 Autonomie des femmes quant à leur santé, leur fécondité et leur intégrité physique 20

— Les nouvelles technologies de la reproduction 20

— Les maladies transmises sexuellement 21

— Rencontre avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec 21

2.2.6 Maintien et développement des supports collectifs 21

— Contribution de Consult-Action 21

— Contribution de la Direction de la recherche et de l'analyse 22

2.2.7 Gestion interne du CSF 22

— Accès à l'égalité 22

— Informatique et bureautique 22

— Protection des non-fumeurs 22

— Bulletin interne 22

Troisième partie 23

Avis et mémoires au Gouvernement 23

3.1 Avis et mémoires concernant les modifications législatives 23

3.1.1 Le partage des biens familiaux en cas de décès 23

3.1.2 Les grossesses sous contrat 23

3.1.3 Le droit de connaître ses origines 23

3.1.4 Modifications à la Loi sur l'assurance automobile 24

3.1.5 Mémoire sur l'Entente constitutionnelle de 1987 24

3.2 Avis concernant la question des ressources 24

3.2.1 La réforme de l'aide sociale 24

3.2.2 Le régime des prêts et bourses 24

3.2.3 Le congé-éducation 25

3.3 Avis concernant diverses questions qui intéressent certains organismes publics 25

3.3.1 Le diagnostic prénatal 25

3.3.2 Une politique de santé mentale 25
3.3.3 La pratique des sages-femmes 25

Quatrième partie 27
Fait saillant 27
4.1 Le forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction 27

Cinquième partie 29
Perspectives 1988-1989 29

Première partie

Présentation du Conseil

1.1 Le Conseil

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-59), il doit, lorsque le requiert la ministre responsable, en l'occurrence la ministre déléguée à la Condition féminine, donner son avis sur tout sujet qu'on lui soumet relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. Il doit de plus saisir la ministre de tout problème ou de toute question qui, selon lui, nécessitent une action gouvernementale. Il doit enfin communiquer à la ministre les constatations qu'il fait, les conclusions auxquelles il arrive, formuler les recommandations appropriées et s'assurer qu'on y donne suite.

Le Conseil peut aussi, lorsqu'il le juge utile ou nécessaire et avec l'approbation de la ministre, entreprendre des études ou faire effectuer des recherches sur les sujets qui relèvent de son mandat.

Sur toute question relative à la condition féminine, le Conseil peut recevoir et entendre des requêtes et des suggestions d'individus et il doit fournir de l'information au public.

À cet égard, le Conseil offre divers services: Action-Femmes donne des renseignements téléphoniques et reçoit des plaintes, Consult-Action intervient auprès des groupes de femmes et de la population en général, le Centre de documentation est ouvert au public et le magazine *La Gazette des femmes* est distribué gratuitement.

1.2 L'assemblée des membres

Le Conseil se compose de la présidente ainsi que de 10 membres nommées par le Gouvernement, soit:

— quatre sur recommandation des associations féminines:

- Solange Fernet-Gervais, directrice du Centre action bénévole Normandie — du 22 août 1984 au 22 août 1988;
- Ruth Selwyn, directrice-fondatrice du Centre de gestion pour femmes du YWCA de Montréal — du 15 mai 1986 au 15 mai 1990;
- Luce Ranger-Poisson, démissionnaire en date du 24 août 1987 remplacée par Ghislaine C. Gaumond, membre du Cercle des fermières — du 10 février 1988 au 10 février 1992;
- Esméralda Thornhill, agente de formation à la Commission des droits de la personne du Québec — du 1er avril 1987 au 1er avril 1991;

— deux sur recommandation des milieux universitaires:

- Diane Girard, avocate à l'étude Cain, Lamarre, Larouche, Wells de Chicoutimi du 6 décembre 1983 au 10 février 1988; remplacée par Pierrette Dupont, professeure à la Faculté de l'éducation de l'Université de Sherbrooke — du 10 février 1988 au 10 février 1992;
- Claire McNicoll, vice-présidente du CSF, directrice de l'enseignement et de la recherche à la Télé-Université du Québec — du 31 octobre 1984 au 31 octobre 1988;

— deux sur recommandation des groupes socio-économiques:

- Louise Abel-Potvin, directrice générale de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or — du 15 mai 1986 au 15 mai 1990;
- Louise Fecteau, directrice générale de l'Association des manufacturiers canadiens — du 1er mai 1986 au 1er mai 1990;

— deux sur recommandation des syndicats:

- Céline St-Pierre, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal — du 1er mai 1985 au 1er mai 1989;

• Carole Gingras-Larivière, permanente au Service de la condition féminine à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	du 3 avril 1985 au 3 avril 1989.

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de la Justice, du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, des Affaires culturelles, des Communications de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

Le Conseil doit, selon son règlement de régie interne, tenir au moins six réunions par année. Dans un esprit de rapprochement avec la population et en particulier avec les groupes de femmes, le Conseil siège à Québec et en région où il profite de l'occasion pour entendre des représentantes d'associations ou de groupes locaux. Cette année, les membres du Conseil se sont effectivement réunies à six reprises dont deux fois à Montréal et une fois dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Lors de l'assemblée régulière des 30 avril et 1er mai, les membres ont tenu une journée de réflexion sur l'avenir du féminisme en compagnie des employées du Conseil. Des échanges de points de vue ont suivi les présentations des personnes-ressources invitées à prendre la parole à cette occasion.

1.3 Les comités

Les comités du Conseil ont pour mandat d'étudier des questions particulières, de recueillir les informations pertinentes et de faire rapport de leurs constatations et de leurs recommandations. Les comités secondent le Conseil dans l'exécution de son mandat, notamment en permettant une consultation plus large ou en favorisant la réflexion sur certaines questions. Ils permettent ainsi au Conseil de déterminer des orientations ou de développer les axes d'intervention qui correspondent le mieux à la réalité et aux besoins des femmes.

En fonction de leur objet, trois comités fonctionnent sur une base permanente. Ce sont le Comité de planification, le Comité d'orientation de *La Gazette des femmes* et le Comité sur la publicité non sexiste. Les autres comités sont mis sur pied en fonction de besoins ponctuels.

1.3.1 Le Comité de planification

Ce comité permanent suggère au Conseil des orientations quant aux objectifs particuliers d'une année, aux moyens d'analyser, de contrôler et d'évaluer les réalisations et aux méthodes les plus appropriées pour recevoir les propositions des diverses directions. Ce comité a aussi pour mandat d'élaborer la planification triennale de l'organisme.

Le Comité est composé de la présidente, de la vice-présidente, de deux membres du Conseil et de la secrétaire générale. Les directrices des Communications, de Consult-Action et de la Recherche sont aussi associées à ses travaux. Le Comité s'est réuni une fois cette année.

1.3.2 Le Comité sur la publicité non sexiste

Par le biais de ce comité, le Conseil incite les intervenants du domaine de la publicité, notamment les annonceurs et les agences de publicité, à faire disparaître de leurs messages toute trace de sexisme et de discrimination envers les femmes. Pour réaliser cet objectif, le Comité organise à chaque année le concours Déméritas-Éméritas.

La présidente, la secrétaire générale et la directrice des Communications, ainsi qu'une coordonnatrice et des représentantes de groupes de femmes et d'organismes composent le Comité qui se réunit une fois par année.

1.3.3 Le Comité d'orientation de La Gazette des femmes

Cet autre comité permanent définit les orientations du magazine *La Gazette des femmes* publié par le Conseil. Son travail consiste à suggérer des thèmes et à évaluer les sujets des principaux articles proposés, à faire la critique des numéros antérieurs, à analyser les activités de promotion ou d'abonnement et à s'assurer que le magazine remplisse son rôle d'information tant en fonction des préoccupations du Conseil que des besoins de sa clientèle.

Outre la présidente, une membre du Conseil et la secrétaire générale, le Comité regroupe la directrice des Communications, le personnel de la rédaction ainsi que des représentantes des autres directions du Conseil. Le Comité s'est réuni une fois en 1987-1988.

Par ailleurs, des membres du Comité d'orientation participent, en alternance, à un comité de lecture qui commente la version finale des articles à paraître dans chaque numéro. Le comité de lecture s'est réuni à six reprises.

1.3.4 Le Comité sur les nouvelles technologies de la reproduction

Mis sur pied en 1985, ce comité suit de très près les nombreux développements dans le domaine de la reproduction artificielle, commande des études spécifiques, établit des stratégies d'intervention, d'information et d'animation sur le sujet et soumet au Conseil

des propositions sur les divers aspects des nouvelles technologies de la reproduction.

Le Comité se compose de la présidente, de deux membres et de la secrétaire du Conseil, des directrices des Communications, de Consult-Action et de la Recherche, ainsi que d'expertes de différentes disciplines. Le Comité s'est réuni trois fois en 1987-1988.

1.3.5 Le Comité sur les vidéoclips

Ce comité a été créé l'année dernière pour examiner la question du sexisme et de la violence véhiculés dans les vidéoclips et pour suggérer des pistes d'intervention auprès des différents types de clientèle visés par cette problématique.

Le Comité se compose d'une membre du Conseil, de la secrétaire générale, de la directrice des Communications, de deux employées permanentes du CSF et de personnes-ressources externes en provenance des ministères des Communications, de l'Éducation, des Affaires culturelles, d'Évaluation-Médias et de l'Université Laval. Quatre réunions ont eu lieu cette année.

1.3.6 Le Comité sur l'équité salariale

La question relative à l'équité salariale est primordiale en regard de l'amélioration de la situation économique des conjoints. A la suite de l'assemblée des 11 et 12 juin 1987, au cours de laquelle les membres ont rencontré diverses personnes-ressources, un comité a été formé dans le but de dresser un état de la situation afin d'approfondir cette question et de suggérer au Conseil des pistes d'intervention.

Deux membres du Conseil, la secrétaire générale, la directrice de la Recherche et une agente de recherche composent ce comité. Il s'est réuni à deux reprises pour exécuter son mandat.

1.4 La structure administrative

Sur le plan administratif, le Conseil du statut de la femme est rattaché au Conseil exécutif pour les fins de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines, notamment les relations de travail et la dotation du personnel. Le Conseil compte 74 employées et employés.

1.4.1 La Direction générale

La direction du Conseil est assumée par la présidente qui a le titre de dirigeante d'organisme. Elle dirige les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable. La présidente est de plus la porte-parole officielle du Conseil; elle voit à la mise en œuvre de ses décisions, elle signe les documents qui engagent le Conseil; elle agit à titre de directrice générale.

1.4.2 Le Secrétariat général

Le Secrétariat général maintient les rapports avec les membres du Conseil. Il assume la coordination des divers comités, la responsabilité de la gestion des documents et de l'application, au Conseil, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) ainsi que de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., c. P-38.01). Onze employé-e-s y travaillent.

— Le Service juridique

Sous l'autorité de la Secrétaire générale du Conseil, le Service juridique assure à toutes les directions un soutien d'ordre juridique, notamment par la rédaction d'opinions et de contrats dans des domaines aussi diversifiés que le droit d'auteur et le droit admnistratif.

C'est le Service juridique qui représente le Conseil auprès des organismes ou des médias lors de conférences et d'entrevues de nature juridique.

Dans le cadre du mandat général confié au Conseil, il lui revient également de surveiller attentivement l'activité parlementaire des gouvernements et d'aviser le Conseil, s'il y a lieu.

Outre ces mandats généraux, le Service juridique s'est vu confier la tâche d'étudier plus spécifiquement les dossiers de la perception des pensions alimentaires, de la violence conjugale, du partage des biens familiaux entre les conjoints en cas de décès, de la reconnaissance d'un droit aux origines pour les enfants adoptés ou conçus artificiellement et des contrats de grossesse. Il a également participé à l'élaboration et à la présentation du mémoire du Conseil au Comité mixte des Communes et du Sénat sur l'Entente constitutionnelle de 1987.

— Le Service administratif

Le Service administratif voit à la gestion quotidienne des ressources humaines, financières et matérielles de l'ensemble du Conseil. Il a la responsabilité des services auxiliaires et il assure la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

1.4.3 La Direction de la recherche et de l'analyse

Cette direction comprend le Service de la recherche et le Centre de documentation. Elle compte 13 employées.

— Le Service de la recherche

Ce service a le double mandat de réaliser les études et les analyses à la base des avis et des recommandations que le Conseil adresse au Gouvernement et de produire des recherches sur les problèmes de

toute nature auxquels les Québécoises sont confrontées.

— Le Centre de documentation

Par le développement d'une collection spécialisée, unique au Québec en matière de condition féminine, le Centre de documentation supporte le travail d'analyse, de recherche, d'animation, d'information et de diffusion qu'effectue le Conseil du statut de la femme.

De plus, il assiste par courrier, par téléphone et sur place, sans interruption sur l'heure du midi, une clientèle externe diversifiée. Une attention particulière est accordée aux demandes provenant des régions éloignées moins bien pourvues en termes de ressources documentaires.

L'analyse des demandes d'information et de documentation renseigne le Conseil sur les intérêts, les besoins et les préoccupations de sa clientèle.

Par ailleurs, le Centre de documentation détient la responsabilité du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit également la liste de classement des documents administratifs prévue par l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et il rend cette liste accessible pour consultation sur place.

1.4.4 La Direction de Consult-Action

L'aspect conseil du mandat du Conseil du statut de la femme prend appui sur les recherches qu'il effectue mais aussi, pour une bonne part, sur les relations privilégiées et continues qu'il entretient avec le mouvement des femmes. C'est là précisément que se situe le rôle de la Direction de Consult-Action qui, présente dans tout le Québec par ses 11 bureaux régionaux, soutient l'organisation et le développement des groupes de femmes, seconde la consolidation de réseaux et suscite la concertation régionale en favorisant les échanges entre les groupes. Ces contacts réguliers permettent aux agentes de Consult-Action d'informer les femmes de leur région des travaux et des positions du Conseil et, à l'inverse, de renseigner le Conseil sur les besoins qu'elles expriment.

La Direction de Consult-Action compte 27 employées.

1.4.5 La Direction des communications

Cette direction regroupe les Services de l'information et Action-Femmes. Elle compte 20 employées.

— Le Service de l'information

Ce service a pour mandat d'assurer l'information du public en général. À cette fin, il publie d'une part un magazine bimestriel de 36 pages, *La Gazette des femmes*, qui présente une information variée et représentative de la condition féminine au Québec sous forme de reportages, dossiers, chroniques littéraire, artistique, juridique, humoristique, nouvelles brèves, etc. D'autre part, le Service de l'information gère les relations avec les médias, produit divers documents tels que communiqués, brochures, revues, vidéos et offre un service de conférences.

— Le Service Action-Femmes

Ce service en est un de consultation téléphonique sur les droits des femmes et les ressources à leur disposition. Toutes les femmes du Québec peuvent profiter gratuitement de ce service, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h, grâce à une ligne watt sans frais.

Action-Femmes reçoit et traite des demandes écrites d'information, des plaintes portant sur la publicité, la pornographie, le sexisme, la discrimination. Il produit des rapports sur les questions d'ordre individuel qui préoccupent les femmes. Ces renseignements constituent une source additionnelle qui alimente la réflexion globale du Conseil quant aux besoins des femmes.

1.5 Organigramme

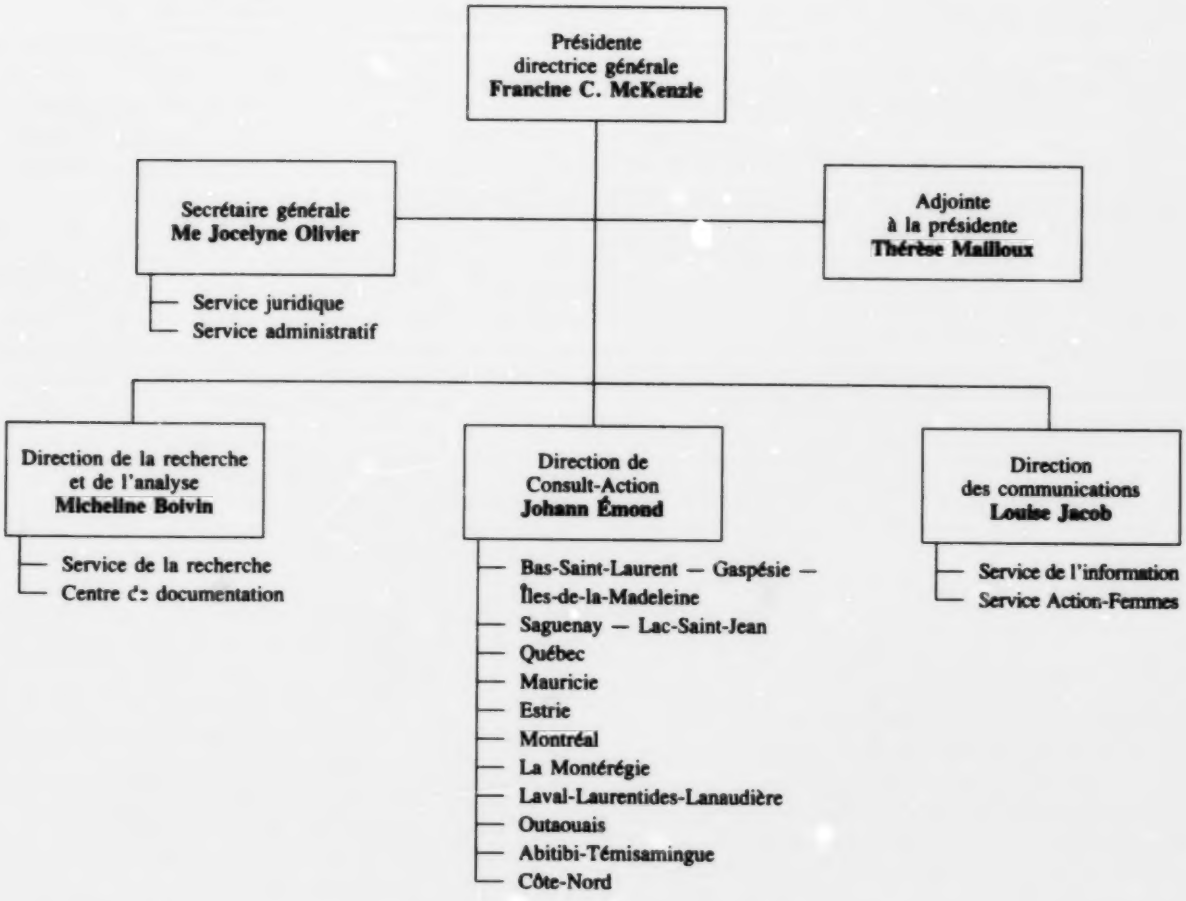

1.6 Ressources financières pour l'exercice 1987-1988

Super-catégories/ Catégories	Budget (en million de dollars) Original	Modifié[1]	Dépenses (en million de dollars)
Fonctionnement-personnel			
1- Traitements	2 280 300	2 289 900	2 257 813
2- Autres rémunérations	215 000	241 600	209 657
	2 495 300	2 531 500	2 467 470
Fonctionnement-autres dépenses			
3- Communications	248 300	340 211	317 173
4- Services	192 800	161 883	152 735
5- Entretien	13 000	9 800	8 058
6- Loyers	396 700	375 570	363 418
7- Fournitures	48 200	81 736	73 007
8- Équipement	14 400	20 400	20 101
11- Autres dépenses	8 500	1 000	643
	921 900	990 600	935 135
Capital-autres dépenses			
8- Équipement	8 000	8 000	7 961
Prêts, placements et avances			
13- Avances	200	200	—
Total	**3 425 400**	**3 530 300**	**3 410 566**

1 Les variations budgétaires s'expliquent par les dépenses relatives au Placement-étudiants, à l'indexation des salaires ainsi que par l'implantation des fonds renouvelables en télécommunications et en informatique.

Deuxième partie

Objectifs et activités

2.1 Objectifs

C'est dans l'esprit et selon les objectifs de son plan triennal 1985-1988 que le Conseil a poursuivi ses activités et a ouvert de nouvelles pistes de réflexion et d'action. L'accès à l'emploi, la revalorisation du travail des femmes, l'autonomie des adolescentes, l'accessibilité de l'information à l'ensemble de la population, l'autonomie des femmes quant à leur santé, leur fécondité et leur intégrité physique, le maintien et le développement de supports collectifs ainsi que la gestion interne ont constitué les principaux champs d'intervention au cours de la dernière année.

2.2 Activités

Le Conseil a mené plusieurs dossiers de front, les impératifs de la défense des droits des femmes se faisant nombreux et surtout pressants. Son travail de recherche, de sensibilisation, d'information, son rôle de conseiller, son pouvoir de recommandation, le Conseil les a réalisés et les a exercés de la façon suivante.

2.2.1 Accès à l'emploi

— Les bénéficiaires de l'aide sociale

Une étude[1] de nature descriptive et statistique dresse un portrait socio-démographique des femmes bénéficiaires de l'aide sociale au Québec au 31 décembre 1986. En la publiant, le CSF veut améliorer la connaissance de la clientèle féminine de l'aide sociale afin de mieux en saisir les besoins.

Cette étude a aussi permis au Conseil de porter un meilleur jugement sur les propositions de réforme du régime d'aide sociale.

D'ailleurs, à l'occasion de l'étude de ces propositions en commission parlementaire, les agentes de recherche de Consult-Action ont agi comme personnes-ressources auprès des groupes de femmes dans leur analyse du document, les ont informé des recommandations du CSF et les ont mis en contact avec d'autres groupes préoccupés par cette question.

— La fiscalité

Dans la foulée du travail entrepris au cours du précédent exercice financier, des femmes de toutes les régions du Québec ont bénéficié de sessions de formation sur la fiscalité dispensées par Consult-Action à l'aide d'une vidéo et d'un guide d'animation.

Entre autres objectifs, ces sessions tentent d'amener les femmes à mieux comprendre les effets des réformes fiscales sur les différents aspects de leur vie. Dans cet esprit, le Conseil a produit une analyse[2] du *Livre blanc sur la réforme fiscale* que le gouvernement fédéral a déposé en juin 1987. Les avenues à privilégier pour favoriser le mieux-être de la population féminine y sont présentées.

— La formation des adultes

Par sa participation au Comité interministériel sur l'éducation des adultes créé par le Secrétariat à la condition féminine, Consult-Action a pu exposer les problèmes que connaissent les femmes au sein des tables de concertation éducation/main-d'œuvre et accueil/référence et s'associer à la démarche gouvernementale visant à assurer une représentation pleine et entière des femmes à ces instances.

— Les programmes d'accès à l'égalité

La Direction de la recherche et de l'analyse a participé aux travaux du Comité d'égalité en emploi pour les femmes en vue de conseiller le ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor sur les orientations à prendre pour assurer le succès de cette politique dans la fonction publique québécoise. Par la définition d'objectifs quantitatifs pour les différents ministères et organismes, le Conseil a contribué à la consolidation du Règlement sur l'accès à l'égalité; il a aussi proposé des moyens d'action plus efficaces pour atteindre ces objectifs.

— L'accès des femmes aux emplois scientifiques

La Direction de la recherche et de l'analyse a été associée aux travaux du Comité interministériel sur la participation des femmes en science et technologie et a contribué à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental.

---

1 Céline PERRON, *Portrait socio-démographique des femmes bénéficiaires de l'aide sociale au Québec en 1986*, Conseil du statut de la femme, décembre 1987, 49 p.

2 Francine LEPAGE, *Éléments de réflexion sur la proposition de réforme fiscale du gouvernement canadien*, Conseil du statut de la femme, octobre 1987, 60 p.

2.2.2 Revalorisation du travail des femmes

— L'équité salariale

Sur la question de l'équité salariale, la Direction de la recherche et de l'analyse a préparé un document qui fait suite à deux études parues en 1987, l'une portant sur les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, l'autre faisant l'analyse des lois qui reconnaissent le principe de l'équité salariale.

Cette troisième étude[3] présente une analyse des divers mécanismes susceptibles d'assurer l'application de l'équité salariale tels que la Charte des droits de la personne, les programmes d'accès à l'égalité en emploi, les conventions collectives, les actions volontaires, etc.

— L'accès des femmes au pouvoir

La Direction de la recherche et de l'analyse a fait le bilan de la progression des femmes dans les postes de pouvoir au cours des cinq dernières années dans le secteur politique (fédéral, provincial, municipal), dans la fonction publique, dans le monde de l'éducation (primaire, secondaire, collégial, universitaire) et dans le domaine économique (entreprises, institutions financières et syndicats). Cette étude présente également un ensemble de tableaux quantitatifs permettant de pousser plus loin l'analyse[4].

Une revue de littérature récente sur l'accès des femmes au pouvoir politique apporte un éclairage complémentaire aux données statistiques sur leur place dans les structures de pouvoir. Cette recherche identifie les grands courants de pensée, étudie les événements qui ont marqué l'évolution des rapports entre les femmes et le pouvoir politique, ainsi que les conditions d'un accès significatif au pouvoir. Le document examine les rapports que les femmes et le mouvement féministe entretiennent avec le pouvoir politique, la façon dont les politiciennes défendent les intérêts des femmes et l'attitude de l'électorat et des partis politiques à leur égard[5].

2.2.3 Autonomie des adolescentes

— La violence et le sexisme dans les vidéoclips

Le Comité sur les vidéoclips a mis de l'avant trois projets majeurs. L'Université Laval s'est vu confier une recherche de contenu portant sur la représentation de la femme dans les vidéoclips diffusés actuellement sur les ondes québécoises. De plus, le CSF et ses partenaires préparent une table de concertation dans le but de sensibiliser l'industrie et les principaux intervenants d'État en matière de production et de diffusion des vidéoclips. En collaboration avec le ministère de l'Éducation, le Conseil étudie présentement un projet de campagne de sensibilisation des jeunes relativement à la violence et au sexisme dans les vidéoclips.

Enfin soulignons que le ministère des Affaires culturelles a intégré l'exigence de contenus non sexistes et non violents à ses critères d'attribution d'aide financière à la production de vidéoclips.

2.2.4 Accessibilité de l'information du CSF à l'ensemble de la population

— L'information directe

— Renseignements sur place, au téléphone et par courrier

Le Conseil du statut de la femme a maintenu sa politique relativement à l'accessibilité des citoyennes et citoyens aux services gouvernementaux. Ainsi, le poste d'accueil, le Centre de documentation et Action-Femmes sont demeurés ouverts sans interruption de 8 h 30 à 17 h.

De plus, une ligne sans frais d'interurbain permet à l'ensemble de la population du Québec de rejoindre gratuitement le Conseil.

Le service de renseignements téléphoniques d'Action-Femmes permet aux usagères de connaître leurs droits et, au besoin, la façon de les exercer. Au cours de l'année 1987-1988, Action-Femmes a répondu à environ 7 000 demandes téléphoniques et traité près de 200 demandes par courrier. Environ 350 plaintes, dont près de 150 concernaient la publicité sexiste, ont fait l'objet d'une réponse à la suite d'une étude et parfois d'une recherche plus poussée.

Dans les bureaux de Consult-Action, on a reçu près de 18 000 appels téléphoniques et accueilli environ 2 000 personnes.

---

3 Reine GRENIER, *Les mécanismes d'application au Québec du principe d'équité salariale sont-ils efficaces ?*, Conseil du statut de la femme, janvier 1988.

4 Nicole PRÉVOST *et al.*, *Les femmes sur le chemin du pouvoir*, Les Publications du Québec, 1988, 99 p.

5 Lucie DESROCHERS, *L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles ?*, Conseil du statut de la femme, janvier 1988, 46 p.

— Relations de presse

Au cours de l'année écoulée, la présidente a accordé quelque 84 entrevues aux médias, soit 58 à la presse radiophonique, 17 à la télévision et 9 à des journalistes de la presse écrite en vue d'articles de fond. Les dossiers les plus fréquemment abordés ont été les nouvelles technologies de la reproduction, l'avortement et les questions économiques.

Selon leur domaine d'activités, les directrices et les professionnelles du Conseil ont également répondu aux demandes des médias, notamment les agentes de recherche de Consult-Action qui ont participé à 60 émissions de radio ou de télévision.

Par ailleurs une trentaine de communiqués ont été émis. En voici les principaux titres :

- *Impôt 1986 : Mauvaises surprises pour de nombreuses mères particulièrement chez les responsables de famille monoparentale* (87-04-07);
- *Le Conseil du statut de la femme dénonce les contrats de grossesse* (87-04-09);
- *Réactions du CSF au budget du Québec* (87-05-05);
- *Selon le CSF, une aide financière accrue aux maisons d'hébergement s'impose* (87-06-15);
- *Une première en Amérique, un forum international sur la reproduction artificielle* (87-06-25);
- *Retrait préventif : Le CSF interpelle la CSST et les employeurs* (lettre adressée à Mme Monique Jérôme-Forget, présidente directrice générale de la CSST) (87-08-07);
- *Accord du Lac Meech : une protection supplémentaire pour les femmes du Québec est superflue* (87-08-31);
- *Une publicité suggérant l'inceste* (87-10-15);
- *Le CSF demande l'interdiction des techniques de sexage* (87-10-30);
- *Une vidéo choc du CSF sur les nouvelles technologies de la reproduction : «Au clair de l'ovule»* (88-01-25);
- *8 mars, Journée internationale des femmes — Le pouvoir en soi(e).*

Enfin, la Direction des communications a produit trois types de revue de presse : la quotidienne, l'hebdomadaire, portant sur la santé, le travail et l'économie, et la régionale, en collaboration avec Consult-Action.

— Conférences

Le Conseil dispose d'une importante banque de noms de conférencières dans laquelle il a puisé à plus d'une centaine de reprises l'an dernier pour répondre aux demandes de groupes de femmes, d'institutions scolaires, d'organismes gouvernementaux, de bibliothèques et d'associations diverses. Employées du Conseil ou personnes-ressources de l'extérieur, les conférencières donnent de l'information sur une multitude de sujets : la carrière, la famille, la santé, le travail, le sexisme, les nouvelles technologies de la reproduction, la fiscalité et la préparation à la retraite.

Pour sa part, la présidente du CSF a pris la parole en maintes occasions :

- devant les membres de la Chambre de commerce de Val-d'Or (87-04-27);
- au congrès du Jeune Barreau du Québec (87-05-02);
- lors de la rencontre avec les groupes de femmes sur l'avenir du féminisme (87-06-12);
- devant le Comité mixte des Communes et du Sénat sur l'Entente constitutionnelle de 1987 (87-08-31);
- au forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction (87-10-30);
- au colloque sur les femmes en agriculture (87-11-10);
- devant la Corporation professionnelle des médecins du Québec (87-11-17);
- au congrès de l'Association professionnelle des constructeurs d'habitation du Québec (87-11-19).

— Distribution de documents

Le Conseil avise systématiquement ses clientèles de toute nouvelle publication issue de ses services. Sur demande écrite de toute personne intéressée, le Conseil fait parvenir la publication en question. Plus de 100 000 documents gratuits (recherches, avis, mémoires, dépliants, brochures) ont ainsi été distribués.

— Stand d'information

Lors du forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction (NTR) en octobre 1987, environ 500 personnes ont visité le stand d'information du Conseil et ont pu s'y renseigner sur les activités et les services. Quelque 1 500 documents, portant notamment sur les NTR, ont été distribués à cette occasion.

— La *Gazette des femmes*

Depuis bientôt 10 ans, *La Gazette des femmes* propose à tous les deux mois une grande diversité de dossiers, chroniques, reportages qui portent sur la culture, les lois, le travail, l'éducation, la santé, la condition féminine dans le monde et la recherche. *La Gazette des femmes* compte un nombre sans cesse croissant de lectrices : en une année, son nombre d'abonnées est en effet passé de 61 119 à 74 284 (au 1er février 1988) alors que le tirage atteint les 87 000 exemplaires.

Voici, pour chacune des parutions régulières, les titres des principaux articles.

— Volume 9, numéro 1, mai-juin 1987
- *Le droit à l'enfant parfait existe-t-il ?*
- *Programme d'accès à l'égalité : où en est le dossier ?*
- *Les stérilets sont-ils voués à disparaître ?*

— Volume 9, numéro 2, juillet-août 1987
- *Les femmes qui font des affaires*
- *L'alcoolisme des dames de cœur*
- *Le pharmacien vous en donne-t-il pour votre argent ?*

— Volume 9, numéro 3, septembre-octobre 1987
- *La maternité au laboratoire*
- *Pour ou contre les NTR*
- *La passion de faire des vues* (cinéastes québécoises)

— Volume 9, numéro 4, novembre-décembre 1987
- *Les métiers d'avenir pour les filles*
- *Les garderies que nous n'avons pas*
- *Sans toit ni voix* (femmes sans-abri)

— Volume 9, numéro 5, janvier-février 1988
- *La ménopause vue autrement*
- *Un pas de géant ou de souris ?* (accès à l'égalité dans les municipalités)
- *Carrière ou enfant d'abord ?*

— Volume 9, numéro 6, mars-avril 1988
- *Participer au pouvoir*
- *Que faut-il retenir du forum sur les NTR ?*
- *À l'école des P.A.E.* (accès à l'égalité dans les établissements scolaires)

De plus, à l'occasion du forum sur les NTR, un numéro spécial a été tiré à 5 000 exemplaires. On y retrouve, sous forme de tiré à part, les dossiers déjà parus dans *La Gazette des femmes* sur les NTR et un conte inédit intitulé *Alixe au pays des pareils*.

Par ailleurs, une opération de réabonnement obligatoire s'est tenue de septembre à décembre 1987.

— Les productions vidéo

— Au clair de l'ovule

Produite en mai 1987 par la Direction des communications du CSF en collaboration avec le Service des productions audiovisuelles du ministère des Communications, la vidéo *Au clair de l'ovule* porte sur l'infertilité et sur les palliatifs que sont la fécondation *in vitro*, l'insémination avec donneur et la maternité de substitution. Elle traite aussi des questions que suscite l'utilisation de ces méthodes, notamment l'anonymat des donneurs de sperme, la validité des contrats de grossesse, le statut des embryons congelés, le recours aux banques de sperme, d'ovules, les dangers reliés aux manipulations génétiques, les possibilités d'eugénisme. Il est aussi question du diagnostic prénatal (l'échographie, l'amniocentèse, la choriocenthèse) et des dangers que ces techniques comportent.

Au clair de l'ovule a été diffusée à quatre reprises sur les ondes de Radio-Québec. Une vingtaine de canaux régionaux de télévision et de stations de télévision communautaire et éducative l'ont également diffusée de même que TV-Ontario français-anglais puisqu'il existe une version anglaise de cette vidéo intitulée *In the Pale Womb Light*.

Au clair de l'ovule connaît aussi une carrière internationale. Elle a été présentée à Bruxelles lors de la Journée des femmes belges et à Paris dans le cadre d'un colloque sur les nouvelles technologies tenu à la Cité des sciences et de l'industrie. Elle a fait partie de la sélection officielle du 3e festival du film scientifique de Palaiseau en France, en novembre 1987. Dans ce même pays, elle est actuellement distribuée par le centre audiovisuel Simone-de-Beauvoir de Paris. La version anglaise sera disponible dans 24 autres pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Le réseau américain PBS diffusera prochainement ce document.

Pour le Québec, la vidéothèque du ministère des Communications ainsi que les bureaux de Consult-Action assument la distribution de cette vidéo. De juin 1987 à mars 1988, cette production a fait l'objet de 566 demandes provenant principalement des universités, des collèges, des hôpitaux, des CLSC, des groupes de femmes, des organismes privés et communautaires, des ministères fédéraux et provinciaux. La vidéo est aussi inscrite au répertoire de Vidéo-Femmes de Québec et à la vidéothèque de l'Université Laval.

— Fi$c-Égalité et autres vidéos

Une autre vidéo du CSF, *Fi$c-Égalité*, a été rediffusée à deux reprises sur les ondes de Radio-Québec. De plus, la série d'émissions *Femmes de métiers* produite par Radio-Québec et à laquelle le CSF a participé comme coproducteur a été diffusée au printemps 1987.

— Alerte à la procréatique

Le CSF s'apprête à livrer en 1988 une série d'entrevues effectuées auprès de spécialistes invité-e-s lors du forum international sur les nouvelles technologies de reproduction, notamment Françoise Laborie, Jacques Testart, Gena Corea, Jacques Dufresne. Outre cette série de vidéos, un document-synthèse intitulé *Alerte à la procréatique* rappellera les moments les plus percutants de cet événement. Il y sera question d'éthique, du rôle des médias dans la légitimation de ces technologies, de l'intérêt des chercheurs et de l'expérimentation sur le corps des femmes.

— La participation à des événements

— Participation de la présidente

La présidente du CSF a participé à une quarantaine d'événements afin d'y représenter officiellement l'organisme qu'elle dirige. Mentionnons :

- la réunion de planification, à Terre-Neuve, de la rencontre annuelle des conseils fédéral, territorial et provinciaux du statut de la femme, réunion à laquelle la secrétaire générale du CSF assistait également (87-04-07 et 87-04-08);
- le 3e congrès international interdisciplinaire sur les femmes à Dublin, Irlande (du 87-07-06 au 87-07-10). « Un congrès à l'image de l'Irlande, plein de contrastes. Plus de 900 communications dont la diversité thématique donnait le vertige : les pouvoirs cosmiques des *goddesses* et des *witches*, le mythe de la déesse mère, — courant spirituel venu de la Côte californienne — les femmes et l'alcool, les programmes d'accès à l'égalité, le vote des femmes dans la révolution pour la paix (avec Helen Caldicott), de la prostitution aux Philippines à l'effet de la privatisation sur l'emploi féminin en passant par les NTR et la contraception en Inde. Bref un véritable supermarché des *Women's Studies*. Les 3 000 participantes venaient principalement des États-Unis, des pays anglo-saxons, d'Israël, du Japon, de l'Inde, des Philippines et de l'Australie. Peu ou pas de femmes chinoises, d'Africaines, de femmes arabes ou de femmes de l'Amérique latine. »

La présidente a pu s'entretenir avec Caroline McCamley, présidente du Conseil du statut de la femme de l'Irlande, établir des contacts avec plusieurs femmes de différents pays et rapporter une documentation utile qui est disponible au Centre de documentation du CSF;

- le congrès annuel du Cercle des fermières à Sherbrooke (87-08-19);
- une rencontre dans le cadre du Sommet de la francophonie à Québec (87-09-02);
- une rencontre avec Mme Maria de Los Angeles Nava, titulaire du Secrétariat de la femme de l'État de Guerrero (87-09-15);
- le lancement du *Plan d'action* de la ministre déléguée à la condition féminine (87-09-17);
- la rencontre annuelle, à Montréal, des conseils fédéral, territorial et provinciaux du statut de la femme (87-11-02);
- la mission gouvernementale et les Journées annuelles du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé à Paris (du 87-12-13 au 87-12-20). Mme McKenzie avait été invitée à y participer à titre d'experte provenant de l'étranger pour y discuter du thème *Éthique, formation et information*. La présidente a de plus profité de ce voyage pour rencontrer le délégué général du Québec à Paris, afin d'amorcer des collaborations avec la France et rencontrer des responsables de condition féminine à l'UNESCO. La secrétaire générale du Conseil accompagnait la présidente.

— Autres participations

La directrice de la Recherche a assisté, à Ottawa, au colloque organisé conjointement par la Fédération canadienne des sciences sociales et l'Institut canadien de recherche sur les femmes dont le thème était la recherche sur les femmes en sciences sociales (87-10-01).

Pour sa part, l'adjointe à la présidente a assisté à l'assemblée semi-annuelle du Comité canadien d'action sur le statut de la femme à Edmonton en Alberta. Le thème de cette conférence portait sur le pouvoir des femmes et les façons de l'exercer en vue des prochaines élections fédérales (du 87-11-20 au 87-11-22).

— Le Centre de documentation

Le Centre de documentation a poursuivi cette année le développement du fonds documentaire en matière de condition féminine du Conseil. Ainsi, les usagères et les usagers peuvent bénéficier d'une documentation thématique d'environ 8 000 volumes, monographies, rapports d'études, documents officiels et d'une bonne collection d'ouvrages juridiques, d'ouvrages statistiques et d'ouvrages de référence

De plus, le Centre dispose de dossiers documentaires (NTR, équité salariale, femmes et environnement, éthique féministe, « burn-out »), de dossiers de presse régulièrement mis à jour et de dossiers sur divers organismes. Ces différents types de documents permettent de satisfaire tous les besoins documentaires, du moins élaboré au plus complexe.

Le Centre de documentation a répondu à 5 400 demandes d'information et de recherche bibliographique et documentaire. Ces demandes ainsi que la diffusion mensuelle de la Liste des nouvelles acquisitions au Centre de documentation ont entraîné le prêt de 1 500 documents et la photocopie de 18 900 articles.

L'analyse des demandes indique les principaux sujets qui ont retenu l'intérêt de la clientèle : les nouvelles technologies de la reproduction, la violence conjugale, le travail, la famille et les garderies, la santé mentale et physique, l'éducation ainsi que la question du pouvoir.

Divers sujets d'actualité ont aussitôt fait l'objet d'une augmentation importante des besoins documentaires.

Le Centre a aussi accueilli 3 000 personnes, surtout de la région de Québec, qui sont venues profiter sur place de la richesse de la collection et de l'expertise du personnel.

Dans les bureaux de Consult-Action, c'est la documentation sur la condition féminine, bien que plus modeste, qui attire la grande majorité de la clientèle régionale.

— Le 8 mars

Le thème choisi par le Conseil du statut de la femme pour la Journée internationale des femmes était : *Le pouvoir en soi(e)*. Par ce thème, on a voulu exprimer l'idée qu'en 1988, les femmes n'ont plus le choix de participer ou non au pouvoir puisqu'il se définit en elles et avec elles et qu'il prend toutes les formes : celui que l'on a soi-même, celui qui s'affirme dans la vie personnelle, sociale, professionnelle, etc.

La Gazette des femmes de mars-avril contenait un dossier spécial dans lequel six Québécoises livraient leur conception et leur pratique du pouvoir. Des 87 000 copies de ce numéro, 12 500 ont été distribuées pour les fins spécifiques du 8 mars.

Le Conseil a également produit une affiche illustrant le thème du 8 mars. Les 6 000 exemplaires se sont rapidement envolés. Enfin, pour soutenir les discussions sur le thème du pouvoir, le Conseil a diffusé deux recherches : *Les femmes sur le chemin du pouvoir* et *L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles ?*

Les médias ont sollicité des entrevues à cette occasion et, en régions, l'équipe de Consult-Action a participé à de très nombreuses activités.

— Le concours Déméritas-Éméritas

L'édition 1987 du concours Déméritas-Éméritas a connu cette année encore un vif succès. À la suite d'une opération promotionnelle auprès des groupes de femmes et des médias, 250 coupons de participation comportant 400 propositions différentes ont été soumis au Comité sur la publicité non sexiste.

La remise des prix s'est déroulée le 12 juin à Montréal et elle a bénéficié d'une grande couverture de la part des médias.

C'est une publicité télévisée des quincailleries *Unitotal* qui a reçu le prix Éméritas 1987. Cette publicité présente une femme qui effectue des travaux de plomberie et qui, une fois son travail terminé, avise son conjoint qu'il peut maintenant... faire le lavage.

Quatre mentions Éméritas ont également été décernées :

— *M. Net* : cette publicité télévisée montre toute une famille qui participe aux travaux ménagers. Il est intéressant de souligner que cette même compagnie s'était mérité le tout premier prix Déméritas (1981); son message présentait alors une fillette faisant le ménage de la salle de bain après le passage de son frère.

— *Jeunes entreprises du Québec* : cette publicité imprimée présente aux gens d'affaires une jeune fille qui pourra un jour les aider à mieux comprendre le marché, la production, la gestion, etc.

— *Groupement des assureurs automobiles* : cette publicité radio porte sur le constat à l'amiable. Le personnage féminin donne les conseils et calme l'homme qui vient d'avoir un accident.

— *Gaz métropolitain* : dans cette publicité imprimée, une femme entrepreneure livre quelque-uns de ses succès commerciaux.

Pour sa part, le prix Déméritas 1987 a été décerné à une publicité imprimée de l'entreprise *C.D. Moto* de Québec. Le message met l'accent sur le corps de la femme et non sur le produit à vendre : la moto.

Deux compagnies ont reçu une mention Déméritas :

— *Buffalo Jeans* : une femme dénudée enfilant des jeans pour ensuite se mettre à genoux devant un homme constitue l'essentiel de ce commercial télévisé.

— *Sears* : préparée dans le cadre de la Semaine des secrétaires, cette publicité imprimée est illustrée d'une paire de jambes.

— Rencontre annuelle avec les groupes de femmes

La journée du 12 juin a été consacrée à une activité organisée par le CSF pour les groupes de femmes. Des personnes-ressources avaient été invitées pour amorcer avec les femmes présentes une réflexion sur l'avenir du féminisme, en particulier sur trois thèmes centraux : les femmes et leur rapport au travail par Mmes Céline Saint-Pierre et Diane Bellemarre, les femmes et leur rapport à la maternité par Mmes Francine Descarries et Monique de Gramont, les femmes et leur rapport au pouvoir par Mmes Léa Cousineau et Micheline De Sève. Après les allocutions de ces invitées, des échanges ont eu lieu entre les participantes. L'après-midi s'est terminé sur un exposé de Mme McKenzie qui a présenté la programmation 1987-1988 du CSF aux groupes.

2.2.5 Autonomie des femmes quant à leur santé, leur fécondité et leur intégrité physique

— Les nouvelles technologies de la reproduction

Le CSF a été très actif dans le dossier des nouvelles technologies de la reproduction et il a assumé un leadership certain, notamment :

— par l'organisation du forum international dont on trouvera un compte rendu détaillé dans la quatrième partie de ce rapport;

— par la publication d'un avis sur le diagnostic prénatal (on en trouvera un résumé dans la troisième partie de ce rapport);

— par la présentation d'un mémoire sur le droit de connaître leurs origines pour les enfants adoptés ou conçus au moyen d'une technique de procréation assistée (voir troisième partie);

— par la présentation d'un avis relatif aux grossesses sous contrat (voir troisième partie);

— par la participation aux travaux du comité formé par la ministre de la Santé et des Services sociaux dans le but de l'aviser sur les orientations à prendre en cette matière. Le mandat de ce comité est d'examiner les progrès de la science et de la médecine dans ce domaine, de faire le bilan des nouvelles technologies de la reproduction dans une perspective de cohérence des soins de santé au Québec et d'étudier les possibilités d'encadrement et de limitation éventuelle des pratiques en évaluant leur impact en matière d'éthique, de santé, de droits, de libertés et d'intérêts des êtres humains.

Les recommandations du comité porteront essentiellement sur la pratique de l'insémination artificielle et de la fécondation *in vitro*, les contrats de grossesse et la recherche sur l'embryon ainsi que sur l'encadrement et le financement de la pratique et de la recherche en technologies de la reproduction humaine.

— Les maladies transmises sexuellement

Le Conseil a transmis à la ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministre de l'Éducation des recommandations les pressant de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la progression des maladies transmises sexuellement chez les jeunes. Le Conseil recommande que des mesures de dépistage et de prévention soient prises dans les lieux fréquentés par les jeunes, notamment les écoles, les collèges et les universités. Il propose également une meilleure coordination entre les responsables de la santé et les responsables de l'éducation afin de fonder l'action de dépistage et de prévention sur le développement, à plus long terme, d'attitudes responsables d'hygiène et de prévention chez les jeunes.

Étant donné l'influence sur les femmes de la contamination par le virus du sida, le Conseil a recommandé que des campagnes d'information et d'éducation renseignent sur les divers modes de transmission du virus et sur les manières d'en prévenir la contagion. Il recommande également que certaines pratiques de reproduction assistée soient spécifiquement réglementées.

— Rencontre avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec

À la demande de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Conseil a participé, en novembre 1987, à une deuxième rencontre avec cet organisme et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS). Cette rencontre avait pour but le suivi des ententes intervenues à la réunion de 1986 et la discussion des thèmes suivants : les nouvelles technologies de la reproduction, la planification des naissances, la ménopause et l'utilisation abusive de médicaments.

Cette rencontre a donné lieu à des échanges de vue sur la pratique médicale, sur les actions menées par le CSF relativement à la santé des femmes et sur la publication récente de la Corporation des médecins traitant de la ménopause.

2.2.6 Maintien et développement des supports collectifs

— Contribution de Consult-Action

L'atteinte de cet objectif du Conseil repose en majeure partie sur le travail de la direction de Consult-Action en raison de son implantation régionale. L'an dernier, les 12 agentes de Consult-Action ont eu des contacts avec plus de 1 000 groupes, majoritairement des groupes de femmes, et ont tenu 1 800 réunions dont 136 étaient des sessions de formation portant, entre autres sujets, sur la fiscalité et sur les NTR. Ces sessions contribuent de façon tangible à élargir la clientèle de Consult-Action.

— Tables régionales de concertation des groupes de femmes

Dans ce dossier s'est poursuivi le travail d'information auprès des groupes membres, de formation de multiplicatrices et de soutien dans la démarche de reconnaissance. Notons particulièrement le travail avec :

- les groupes du Saguenay — Lac Saint-Jean, une participation à leur réflexion et à leur action pour la mise sur pied d'une table régionale de concertation (RECIF);
- les groupes de Laval-Laurentides-Lanaudière pour la création du Réseau des femmes des Laurentides et la Table de concertation des Moulins;
- les intervenantes de l'Abitibi pour la concrétisation d'une table régionale en matière de condition féminine.

— Sommets socio-économiques

Consult-Action travaille actuellement avec les groupes de femmes qui participent aux sommets socio-économiques en les aidant à faire l'analyse de la problématique régionale et en les mettant en contact avec d'autres agents socio-économiques. Cela assure une participation pleine et entière à ces opérations régionales. Cette année, les efforts ont surtout porté sur les sommets de l'Abitibi—Témiscamingue et de la Côte-Nord.

— Femmes immigrantes

Consult-Action a participé à la table de concertation mise sur pied par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et a collaboré à l'organisation d'une rencontre entre des femmes immigrantes et des Québécoises qui se tiendra à la fin du printemps 1988. De plus, Consult-Action a secondé la démarche de reconnaissance au Québec des diplômes étrangers.

— Femmes en agriculture

Un peu partout au Québec, les agentes de Consult-Action ont collaboré avec les femmes en agriculture, les ont secondé dans la consolidation des instances régionales du Syndicat des agricultrices ainsi que dans l'organisation de leur première assemblée générale.

— Contribution de la Direction de la recherche et de l'analyse

— Femmes itinérantes

Dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri, la Direction de la recherche et de l'analyse a fait une étude descriptive de la situation particulière des femmes itinérantes[6]. Cette étude, menée principalement auprès des personnes qui travaillent directement avec ces femmes permet d'identifier leurs problèmes majeurs de pauvreté, de violence et de logement. Le document propose des mesures spécifiques pour contrer ces problèmes et prévenir la croissance du phénomène de l'itinérance chez les femmes. Le CSF favorise une action à plus long terme dans le but d'influencer les grandes politiques gouvernementales en matière de santé mentale, d'aide sociale et de logement.

— Le CSF et les femmes haïtiennes

En mai 1987, la Direction de la recherche et de l'analyse a apporté une contribution active au Colloque international portant sur les droits et le rôle de la femme dans le développement haïtien qui s'est déroulé à Port-au-Prince. Le Conseil voulait alimenter la réflexion des militantes haïtiennes sur les structures et le pouvoir des femmes en leur faisant part de l'expérience québécoise et des principaux mécanismes que les femmes se sont donnés pour promouvoir leur cause. La représentante du Conseil a apporté aux femmes haïtiennes un message d'espoir et de solidarité dans leur lutte pour la démocratie.

2.2.7 Gestion interne du CSF

— Accès à l'égalité

À la suite des décisions gouvernementales relatives à l'implantation et à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'accès à l'égalité (PAE) pour les femmes de la fonction publique, le progamme de l'organisme a été revu pour actualiser ces changements. Au cours de l'exercice 1987-1988, trois employées fonctionnaires et quatre professionnelles ont bénéficié du programme en vigueur au Conseil.

— Informatique et bureautique

Le Service administratif a contribué à l'implantation de l'informatique et de la bureautique au Conseil. De plus, des discussions ont eu lieu avec la Direction de la comptabilité du Conseil exécutif pour la décentralisation de la saisie des données financières.

— Protection des non-fumeurs

À titre de coordonnatrice, la secrétaire générale du Conseil a veillé à la mise en place des mécanismes permettant l'application de la loi sur la protection des non-fumeurs dans les locaux où sont situés le siège social et les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme.

Tel que convenu, la présidente a élaboré un plan de désignation dans tous les locaux du Conseil et d'affichage là où s'applique l'interdiction de fumer. En plus des lieux expressément désignés par la loi, soit les comptoirs destinés à des prestations de services, les bibliothèques et les salles de conférence, la présidente a étendu cette interdiction de fumer à la salle des photocopieuses.

Afin d'assurer le respect de cette loi, une inspectrice a été nommée dans chaque local abritant les bureaux du Conseil. À ce jour, aucun avis d'infraction n'a été délivré.

— Bulletin interne

La Jasette des femmes, le bulletin interne du CSF, est publié depuis maintenant un an à raison de deux parutions par mois. Coordonné par la Direction des communications, ce bulletin résulte de la collaboration ponctuelle des employées sur tout sujet qui concerne la vie interne du CSF.

---

6 Édith BOUCHARD *et al.*, *Les femmes itinérantes : une réalité méconnue*, Conseil du statut de la femme, février 1988, 48 p.

Troisième partie

Avis et mémoires au Gouvernement

3.1 Avis et mémoires concernant les modifications législatives

3.1.1 Le partage des biens familiaux en cas de décès

Cet avis[1] du Conseil du statut de la femme fait suite à celui sur le partage des biens en cas de divorce et il porte essentiellement sur la question du partage de biens entre époux lorsque survient un décès.

On y étudie les conséquences du décès en regard de chaque régime matrimonial existant au Québec ainsi que les règles relatives aux droits héréditaires.

Après un examen critique de ces règles et de l'application de la prestation compensatoire exigible lors du décès d'un conjoint, certaines propositions sont analysées. Ainsi, on compare la réserve héréditaire et la créance alimentaire.

Parmi les solutions possibles, le Conseil du statut de la femme recommande la création d'un patrimoine familial commun qui comprendrait la résidence familiale et les meubles. Ce patrimoine familial commun serait dévolu automatiquement et en pleine propriété au conjoint survivant. Le Conseil demande également des modifications législatives en vue d'améliorer la protection de la résidence familiale et les règles relatives à la prestation compensatoire au décès.

3.1.2 Les grossesses sous contrat

En entreprenant ses travaux sur les nouvelles technologies de la reproduction, le Conseil du statut de la femme a identifié la question des grossesses sous contrat comme l'un des aspects importants de ce dossier.

Parce qu'il condamne vivement la commercialisation de la maternité et l'exploitation économique du corps des femmes, le Conseil juge la pratique des contrats de grossesse extrêmement inquiétante tant pour les femmes liées par de tels contrats que pour toutes les Québécoises. Le CSF s'inquiète de certaines obligations qui pourraient être faites à la mère sous contrat : renoncer, par exemple, à son droit d'accepter ou de refuser une intervention médicale pendant la grossesse, ou donner un accord préalable d'avortement si le père biologique en décidait ainsi à la suite d'un diagnostic d'anomalie fœtale. De telles contraintes, si elles se justifiaient par le bien-être de l'enfant ou les droits du père biologique, pourraient avoir des conséquences dramatiques sur les droits de toute femme enceinte et sur la notion de l'inviolabilité de la personne humaine.

Dans son avis[2], le Conseil situe le phénomène des grossesses sous contrat dans son contexte, examine toute la problématique sociale, psychologique et juridique reliée à cette pratique et à la commercialisation de l'être humain et formule des recommandations.

Ainsi, quant à la pratique des contrats de grossesse, il soutient que les règles actuelles du droit civil québécois suffisent pour qu'en cas de conflit, ces contrats soient inexécutoires sur le plan judiciaire. Par ailleurs, pour éviter la commercialisation de la grossesse, le CSF demande des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1) afin de la rendre applicable à ces contrats ; il demande aussi que la publication d'annonces sollicitant des candidates pour de tels arrangements soit interdite.

3.1.3 Le droit de connaître ses origines

Pour faire suite au mémoire du Conseil du statut de la femme présenté au Comité interministériel sur la recherche des antécédents biologiques en mars 1986 et dans le cadre de ses travaux sur les nouvelles technologies de la reproduction, le Conseil a préparé un nouvel avis[3] dans lequel toute la problématique du droit aux origines est exposée puis analysée par rapport aux parents biologiques et aux parents adoptifs, aux enfants adoptés, aux enfants conçus artificiellement et aux donneurs de gamètes.

Pour des raisons tantôt individuelles, tantôt sociales, le Conseil favorise une approche plus ouverte entre les parties. Ainsi, on recommande que des modifications législatives précises soient adoptées afin que le droit aux origines soit reconnu aux enfants majeurs adoptés et à ceux qui ont été conçus artificiellement ; que, dès l'âge de 14 ans, ces mêmes enfants obtiennent, sur demande, un sommaire de leurs antécédents socio-biologiques qui respecte l'anonymat des parents biologiques ; que leurs parents adoptifs puissent avoir copie de ce sommaire dès la naissance de l'enfant. Ce

1 Marie RINFRET et Jocelyne OLIVIER, *Le partage des biens familiaux en cas de décès*, Conseil du statut de la femme, juin 1987, 24 p.

2 Marie RINFRET, *Les grossesses sous contrat*, Conseil du statut de la femme, juin 1987, 6 p.

3 Marie RINFRET, *Mémoire portant sur le droit de connaître leurs origines pour les enfants adoptés ou conçus au moyen d'une technique de procréation assistée*, Conseil du statut de la femme, mai 1987, 25 p.

sommaire permettra notamment aux parents qui le jugeront opportun de renseigner leur enfant sur son statut particulier avant qu'il n'ait atteint l'âge de 14 ans ou d'informer toute autre personne, par exemple un médecin.

Par ailleurs, afin d'agir dans le plus grand respect des droits de toutes les parties en cause, le Conseil établit qu'en dehors de ces circonstances particulières, tous les renseignements concernant l'enfant adopté ou celui conçu par insémination artificielle demeureront confidentiels et que ces modifications législatives ne devront pas avoir d'effet rétroactif ni créer de lien juridique entre les parents biologiques et l'enfant.

3.1.4 Modifications à la Loi sur l'assurance automobile

En septembre 1987, le Conseil a déposé un mémoire[4] à la Commission parlementaire concernant l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives. Le CSF attire l'attention du Gouvernement sur les inconvénients des modifications envisagées pour les personnes qui occupent un emploi temporaire ou un emploi à temps partiel, pour les personnes au foyer et enfin pour les conjoints et les conjointes des victimes décédées.

3.1.5 Mémoire sur l'Entente constitutionnelle de 1987

Le Conseil a présenté le 31 août 1987, lors des audiences tenues par le Comité mixte des Communes et du Sénat à Ottawa, un mémoire[5] dans le but de dissiper toute crainte voulant que les Québécoises se voient éventuellement privées de leur droit à l'égalité en raison de l'application du concept de société distincte reconnu au Québec par cette entente constitutionnelle.

3.2 Avis concernant la question des ressources

3.2.1 La réforme de l'aide sociale

Dans le mémoire[6] qu'il a présenté devant la Commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale, le Conseil formule de nombreuses recommandations relatives aux modalités d'application de cette réforme.

Le mémoire traite du défi de l'intégration à l'emploi de nombreux bénéficiaires d'aide sociale et aborde la question de la réduction du minimum vital de nombreux prestataires employables en vertu du programme Actions positives pour le travail et l'emploi (APTE).

En faisant état des difficultés particulières éprouvées par certaines catégories de femmes, notamment par les responsables de famille monoparentale, le CSF dit toute l'importance qu'il attache à une intervention rapide auprès des prestataires de même qu'à la mise en place de supports de toute nature en vue de faciliter l'insertion à l'emploi.

3.2.2 Le régime des prêts et bourses

À l'automne 1987, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science réaffirmait l'engagement du Gouvernement à effectuer une réforme du régime des prêts et bourses. Il affirmait alors être dans une période de réflexion concernant l'ampleur et le contenu de cette réforme.

Dans ce contexte, le Conseil du statut de la femme a jugé opportun de présenter un avis[7] au ministre dans le but de sensibiliser les responsables à certains aspects du régime qui affectent davantage les femmes en regard de leur situation sociale et économique. Au départ, le Conseil croit qu'il faut s'attacher à revaloriser dans notre société les études supérieures comme voie d'accès privilégiée à la connaissance, à la formation et à l'emploi. Étant donné que les responsabilités familiales amènent souvent les femmes à étudier à temps partiel, le Conseil recommande que les étudiantes et les étudiants à temps partiel qui ont la charge d'enfants soient admissibles aux prêts sans intérêt à l'intérieur du régime actuel. Conscient que plusieurs étudiantes et étudiants n'ont pas accès au régime des prêts et bourses en raison du revenu de leurs parents ou de leur conjoint, il propose qu'un régime de prêts garantis avec intérêts soit accessible à tous les étudiants et étudiantes à temps plein qui veulent s'en prévaloir. D'autres aspects sont également abordés, toujours dans la perspective d'une amélioration du régime pour mieux tenir compte de la situation des femmes.

---

4 Louise BARNARD, *Mémoire du Conseil du statut de la femme à la Commission parlementaire concernant l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives*, Conseil du statut de la femme, septembre 1987, 9 p.

5 Marie RINFRET et Jocelyne OLIVIER, *Mémoire du Conseil du statut de la femme au Comité mixte des Communes et du Sénat sur l'Entente constitutionnelle de 1987*, Conseil du statut de la femme, août 1987, 7 p.

6 Francine LEPAGE, *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission des affaires sociales sur le document «Pour une politique de sécurité du revenu» du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu*, Conseil du statut de la femme, février 1988, 57 p.

7 Louise BIGRAS, *Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le régime des prêts et bourses*, Conseil du statut de la femme, février 1987, 28 p.

3.2.3 Le congé-éducation

Le Conseil a transmis au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu ainsi qu'au ministère de l'Éducation le document d'orientation[8] qu'il a adopté en vue de favoriser le développement du congé-éducation au Québec, en particulier pour les catégories de travailleuses les plus vulnérables. Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu a fait une analyse favorable du document du Conseil et propose de définir des modalités permettant de développer et d'implanter une formule de congé-éducation «qui s'insérerait harmonieusement dans le fonctionnement du marché du travail québécois».

3.3 Avis concernant diverses questions qui intéressent certains organismes publics

3.3.1 Le diagnostic prénatal

Dans le cadre de ses travaux sur la médicalisation de la grossesse et sur les nouvelles technologies de reproduction, le Conseil a porté une attention spéciale au diagnostic prénatal. Il a soumis un avis[9] au Gouvernement sur le sujet faisant part de ses réflexions et recommandations relativement aux effets du diagnostic prénatal sur la santé, le libre choix individuel en regard de l'avortement, la sélection du fœtus en fonction du sexe et la place des femmes dans la définition des politiques touchant le diagnostic prénatal.

3.3.2 Une politique de santé mentale

Le Conseil a présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales son point de vue[10] sur le projet de politique de santé mentale pour le Québec. Les orientations et les principes du projet tels la primauté accordée à la personne qui souffre de troubles mentaux, le maintien ou la réinsertion dans son milieu de vie sont partagés par le Conseil. Toutefois, il émet des réserves quant aux modalités d'application du projet. Le maintien ou la réinsertion de la personne qui souffre de troubles mentaux graves est prometteur en autant que les conditions et les ressources afférentes soient disponibles. Les imprécisions du projet quant aux rôles et aux responsabilités dévolus aux établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux, le silence entourant l'aspect financier du dossier de la santé mentale et la non-reconnaissance des limites inhérentes aux familles et aux communautés ont laissé le Conseil perplexe. Principales responsables de la santé au sein des familles, les femmes sont fortement sollicitées pour assumer la prise en charge d'un des leurs souffrant de troubles mentaux. Aussi le Conseil rappelle-t-il qu'il faudrait éviter de surcharger les familles, notamment les femmes, dans un souci de dégager l'État. Celui-ci doit assumer la responsabilité première dans le champ de la santé mentale et faire en sorte que les services requis soient disponibles. L'importance de la prévention en santé mentale, notamment pour contrer des phénomènes tels que la violence et le suicide, est également soulignée dans le document du Conseil.

3.3.3 La pratique des sages-femmes

Dans le cadre de la consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Conseil a donné son avis[11] sur le rapport du comité chargé de faire des recommandations relativement à la pratique des sages-femmes. Le Conseil reconnaît que la sage-femme constitue une ressource nécessaire pour une plus grande harmonisation des soins et services en périnatalité. Il estime urgent que le Gouvernement et les différentes instances concernées développent une réponse globale aux besoins des femmes enceintes plutôt que strictement biomédicale et technologique. Il demande que la démarche de réflexion sur la pertinence d'introduire une nouvelle intervenante dans le domaine de la périnatalité cède le pas à la mise en place des conditions nécessaires à la pratique des sages-femmes au Québec.

---

8 Susanne FONTAINE, *Pour affronter l'avenir : le congé-éducation au Québec, un enjeu important pour les femmes*, Conseil du statut de la femme, février 1987, 28 p.

9 Lise DUNNIGAN et Hélène VALENTINI, *Le diagnostic prénatal, recherche et recommandations*, Conseil du statut de la femme, août 1987, 145 p.

10 Chantale BROUILLET, *Mémoire présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de politique de santé mentale pour le Québec*, Conseil du statut de la femme, décembre 1987, 37 p.

11 Céline PERRON, *Réaction du CSF au document du MSSS intitulé «La périnatalité au Québec. Étude d'un moyen pour atteindre les objectifs : la pratique des sages-femmes»*, Conseil du statut de la femme, septembre 1987, 14 p.

Quatrième partie

Fait saillant

4.1 Le forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction

Au cours des douze derniers mois, le Conseil du statut de la femme a vécu à l'heure du forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction (NTR) dont l'organisation, la réalisation et le suivi a mobilisé l'essentiel des énergies du Conseil.

Point culminant de deux années intenses de réflexion, de recherche et de sensibilisation aux enjeux de la reproduction artificielle, notamment par des publications et par des rencontres en régions, le forum a été conçu de manière à favoriser prises de position et débats entre, d'une part, une quarantaine de spécialistes internationaux des différentes disciplines reliées aux NTR et, d'autre part, 500 participantes et participants de tous les milieux réunis à l'Université Concordia les 29, 30 et 31 octobre 1987.

Au cours de deux conférences-débats majeures et de huit ateliers, le thème du forum, La maternité au laboratoire, a été examiné de façon très engagée et dynamique sous ses différents aspects : médicalisation de la maternité, désir d'enfant, anonymat dans les dons de sperme et d'ovules, contrat de grossesse, diagnostic prénatal et intolérance aux handicaps, droits du fœtus, orientations de la science, pouvoir collectif des femmes sur le développement et l'application de ces technologies qui les concernent au plus haut point.

Propositions d'action

À travers les exposés de grande qualité à caractère juridique, philosophique, journalistique, féministe, à travers des témoignages de femmes infertiles, de personnes handicapées, à travers les propos d'infirmières, de travailleuses sociales, de chercheuses, de militantes, un certain nombre de constatations et de propositions se dégagent avec plus d'acuité. On a particulièrement insisté sur la nécessité de :

- remettre en question le contrôle exclusif de la médecine sur les NTR;
- lutter contre le morcellement et la surmédicalisation de la maternité;
- s'interroger sur les pressions sociales qui exacerbent le désir d'avoir un enfant à tout prix;
- imposer un moratoire sur les expérimentations ayant comme sujet les embryons congelés;
- prévenir et traiter l'infertilité plutôt que de la contourner par la technologie;
- consacrer le droit à l'enfant de connaître ses origines;
- diffuser une information exacte et complète sur le taux réel de succès de la fécondation *in vitro*;
- supporter adéquatement les femmes qui doivent prendre une décision à la suite d'un diagnostic d'anomalie du fœtus;
- effectuer des recherches sur les enfants conçus par insémination artificielle;
- travailler à l'assouplissement des mesures actuelles d'adoption.

Sortir la maternité du laboratoire

Une idée majeure se dégage de ce forum : dans les conditions actuelles, la maternité n'est pas à sa place au laboratoire. C'est pourquoi, la publication qui contient les textes intégraux de conférences prononcées à cette occasion et la synthèse des points de vue, interrogations et prises de positions exprimés en ateliers porte le juste titre *Sortir la maternité du laboratoire*. Cette publication constitue un outil essentiel à la poursuite du débat sur les enjeux de la reproduction artificielle. Il en est de même pour les vidéos enregistrées lors du forum.

Sous un autre angle

Le CSF a intégré au forum un élément de divertissement en présentant *Conversation in vitro*, un spectacle sur les nouvelles technologies de la reproduction créé spécialement pour l'occasion et interprété par la comédienne Denise Guénette. À l'enseigne de l'humour délicat, *Conversation in vitro* a remporté un vif succès.

L'après-forum

La tenue d'un événement comme celui-là a permis de constater l'état d'avancement de la réflexion sur ce sujet à grande portée sociale au Québec, au Canada et dans le monde. Les participantes ont aussi manifesté un intérêt certain à contribuer, individuellement et collectivement, à la recherche de moyens pour endiguer le progrès technologique dans la mesure où il se fait sans respecter l'intégrité physique et morale des femmes. En ce sens, les sessions de formation dispensées par Consult-Action constituent un outil privilégié : elles ont déjà permis l'éclosion d'un projet de colloque régional et d'un mouvement d'appui aux recommandations du Conseil.

Cinquième partie

Perspectives 1988-1989

Au cours de la prochaine année, le Conseil du statut de la femme compte réaliser les projets mis de l'avant en 1987-1988 dans le dossier de la violence et du sexisme dans les vidéoclips. Ainsi, une table de concertation regroupera les producteurs et les diffuseurs de vidéoclips, ainsi que les intervenants gouvernementaux et sociaux. À cette occasion, le Conseil et ses partenaires tenteront de sensibiliser les participants à la violence et au sexisme et leur proposeront des pistes de solution.

Une autre opération de sensibilisation, celle-là auprès de la clientèle première que sont les jeunes en milieu scolaire, est aussi prévue pour l'automne. Le Conseil souhaite que les outils développés en cours d'année 1987-1988 relativement à ce dossier puissent convaincre les différents partenaires d'enteprendre une action concertée.

Le Conseil entend poursuivre son action dans le dossier des NTR. Il compte aussi accentuer son action sur la question de l'équité salariale qui est d'importance majeure dans l'atteinte de l'autonomie économique des femmes. L'information, la sensibilisation et la concertation sur ce sujet sont les principaux objectifs que le Conseil s'est fixés. Le Conseil entend enfin assurer le suivi relativement aux recommandations qu'il a formulées dans le domaine de la fiscalité.

Par ailleurs, le Conseil entreprendra l'élaboration d'un nouveau plan pour aborder la prochaine décennie.